

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
PROGRAMME 624
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES



PROGRAMME 624
Pilotage et ressources humaines

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

- pilotage, modernisation et activités numériques ;
- dépenses de personnel ;
- convention État – SACIJO.

Les crédits du programme 624 s'élèvent en 2023 à 106,8 M€ en AE et 105,7 M€ en CP.

La modernisation des activités numériques et l'arrêt de l'impression papier du JO au 1^{er} janvier 2016 ont nécessité une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique de la DILA depuis le XIX^e siècle. Des plans de départs anticipés ont été mis en œuvre au profit des salariés de droit privé des deux entités afin d'assurer la mise en adéquation des effectifs et des compétences avec les activités qui ont fortement évolué. En 2023, seuls les salariés de droit privé de la DILA bénéficient d'un dispositif de départ anticipé dit CAVA pour « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité ». Mis en œuvre en 2016 pour les salariés nés avant 1964, il a été prolongé en 2019 avec de nouvelles conditions financières jusqu'en 2024 (CAVA2) et concerne une centaine d'agents éligibles. Côté SACIJO, le dispositif lié à « la Mutualisation, la Mutation et la Modernisation » (3M), signé également en 2016, s'est achevé fin 2019. La négociation d'un nouveau plan de départs est prévue dans les prochains mois pour accompagner les évolutions de l'imprimerie.

Ces dispositifs de réduction d'emplois contribuent à la maîtrise des effectifs et engendrent des économies importantes sur les masses salariales de la DILA et de la SACIJO.

Les crédits de titre 2 hors CAS pensions s'élèvent à 61,3 M€ et sont en hausse par rapport à 2022 en raison principalement du financement de la mesure de revalorisation des agents publics estimée à 0,8 M€. Par ailleurs, dans le cadre du projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), la DILA reprend la mission « modernisation des outils numériques de production du droit » du secrétariat général du Gouvernement (SGG) à compter du 1^{er} septembre 2022. Un transfert au PLF pour 2023 de 6 ETPT ainsi que de la masse salariale correspondante (0,5 M€ hors CAS) est donc réalisé depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».

Les dépenses au profit de la SACIJO, principalement constituées de frais de personnel, sont quant à elles assimilées à des prestations de service externalisées et par conséquent à des dépenses de fonctionnement. Leur financement est prévu à hauteur de 30,8 M€, en baisse de 2,1 M€, conséquence des plans de départs anticipés réalisés les années précédentes.

Le programme 624 porte également les dépenses de fonctionnement général et d'immobilier de la DILA pour 7,4 M€. Les efforts de rationalisation des moyens vont être poursuivis notamment dans le cadre de la gestion immobilière et des travaux de réaménagement du site Desaix conformément au schéma directeur immobilier mis en place. Ces travaux, prévus pour 2,2 M€ en 2023, contribuent en outre au rapatriement progressif des agents installés au centre de gouvernement de Ségur vers les locaux du site historique de Desaix. Depuis 2018, ces opérations ont ainsi permis d'économiser 1 M€ de crédits au titre du loyer du site de Ségur.

Soucieuse de l'impact environnemental de ses activités, la DILA réalise en 2022 un bilan carbone qui figure au plan stratégique de la direction. Destiné à calculer les émissions de gaz à effet de serre, principalement le dioxyde de carbone (CO₂), ce bilan doit déboucher sur des préconisations de réduction de ces émissions.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

Un des axes du plan stratégique 2024 de la DILA porte sur la recherche de l'excellence, l'efficacité et la résilience dans toutes ses activités. Cela implique notamment des fonctions de soutien performantes pour piloter l'activité, veiller au bon calibrage des moyens, accompagner les agents dans les transformations d'activités et de métiers, faire en sorte que l'immobilier soit fonctionnel et optimisé.

L'adaptation de son immobilier à l'évolution rapide de ses activités et la maîtrise des dépenses immobilières restent un enjeu important pour la DILA. En 2022 a été élaboré un schéma directeur immobilier pluriannuel, pour mettre l'immobilier en cohérence avec les objectifs du plan stratégique 2024. Les principaux axes de ce schéma directeur concernent l'augmentation des surfaces tertiaires, l'adaptation des espaces de travail, le développement des espaces de travail collaboratif, l'amélioration du cadre de vie au travail et la contribution à la responsabilité sociale et environnementale en réalisant des travaux d'accessibilité et en réduisant la consommation d'énergie.

La DILA poursuit le regroupement progressif de ses agents sur le site « Desaix » pour faciliter les interactions entre les services et restituer des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services du Premier ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

En 2019, la DILA a libéré 582 m² de surface de bureaux sur le site « Ségur », générant ainsi des économies de loyers et de dépenses d'entretien. Par ailleurs, la DILA a transformé 484 m² de logements de fonction en surface de bureaux sur le site « Desaix » en 2020.

En 2021, la DILA a restitué 109 m² de locaux du site « Ségur » en rapatriant les équipes du support aux utilisateurs sur le site « Desaix ».

En 2022, c'est le département des affaires financières qui rejoindra le site Desaix.

INDICATEUR transversal *

1.1 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion immobilière"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	13,6	13,1	13,6	12,8	12,6	12

Précisions méthodologiques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs correspondants.

Commentaires : la cible 2022 actualisée est de 12,8 m².

JUSTIFICATION DES CIBLES

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière dans un double objectif : réaliser des économies substantielles de loyer ; faciliter les échanges entre les équipes « métiers » en optimisant leur implantation sur le site de « Desaix » tout en tenant compte des aménagements nécessaires au développement d'un mode de travail plus collaboratif et du télétravail.

Pour cela, une étude d'implantation des services a été lancée début 2021 afin d'optimiser et d'adapter l'utilisation des surfaces du site principal à « Desaix » et a débouché en 2022 sur un schéma directeur immobilier pluriannuel.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Objectifs et indicateurs de performance

En 2022, les premiers effets de ce schéma directeur se manifesteront par la relocalisation à « Desaix » du département des affaires financières. La DILA libérera 250 m² de bureaux supplémentaires sur le site de « Ségur ».

La DILA prévoit également de rénover à l'horizon 2025 le 6^{ème} étage du bâtiment Desaix, qui accueille actuellement des espaces tertiaires, sociaux et de restauration. Outre le réaménagement de ces espaces pour les rendre plus qualitatifs et adaptés aux nouveaux usages, le programme fonctionnel prévoit la création de postes de travail supplémentaires, pour poursuivre la relocalisation sur le site de « Desaix » d'agents travaillant actuellement sur le site de « Ségur ».

Ces travaux s'étaleront sur plusieurs années et l'impact sur le ratio de la gestion immobilière se fera ressentir positivement à terme.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		0	7 211 342	1 300 000	8 511 342	0
		0	7 392 556	3 287 000	10 679 556	0
03 – Dépenses de personnel		62 896 140	0	0	62 896 140	0
		65 315 475	0	0	65 315 475	0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		0	32 860 000	0	32 860 000	0
		0	30 800 000	0	30 800 000	0
Totaux		62 896 140	40 071 342	1 300 000	104 267 482	0
		65 315 475	38 192 556	3 287 000	106 795 031	0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		0	6 817 527	1 835 000	8 652 527	0
		0	7 392 556	2 197 000	9 589 556	0
03 – Dépenses de personnel		62 896 140	0	0	62 896 140	0
		65 315 475	0	0	65 315 475	0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		0	32 860 000	0	32 860 000	0
		0	30 800 000	0	30 800 000	0
Totaux		62 896 140	39 677 527	1 835 000	104 408 667	0
		65 315 475	38 192 556	2 197 000	105 705 031	0

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	62 896 140 65 315 475 65 719 067 64 200 367		62 896 140 65 315 475 65 719 067 64 200 367	
3 - Dépenses de fonctionnement	40 071 342 38 192 556 38 616 509 39 990 875		39 677 527 38 192 556 38 616 509 39 990 875	
5 - Dépenses d'investissement	1 300 000 3 287 000 3 213 000 1 800 000		1 835 000 2 197 000 3 358 000 2 800 000	
Totaux	104 267 482 106 795 031 107 548 576 105 991 242		104 408 667 105 705 031 107 693 576 106 991 242	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	62 896 140 65 315 475		62 896 140 65 315 475	
21 – Rémunérations d'activité	29 063 354 30 173 687		29 063 354 30 173 687	
22 – Cotisations et contributions sociales	14 269 079 14 810 373		14 269 079 14 810 373	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	19 563 707 20 331 415		19 563 707 20 331 415	
3 – Dépenses de fonctionnement	40 071 342 38 192 556		39 677 527 38 192 556	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 071 342 38 192 556		39 677 527 38 192 556	
5 – Dépenses d'investissement	1 300 000 3 287 000		1 835 000 2 197 000	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 300 000 3 287 000		1 835 000 2 197 000	
Totaux	104 267 482		104 408 667	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023	106 795 031		105 705 031	

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0	10 679 556	10 679 556	0	9 589 556	9 589 556
02 – Promotion et distribution des publications	0	0	0	0	0	0
03 – Dépenses de personnel	65 315 475	0	65 315 475	65 315 475	0	65 315 475
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0	30 800 000	30 800 000	0	30 800 000	30 800 000
Total	65 315 475	41 479 556	106 795 031	65 315 475	40 389 556	105 705 031

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+455 014	+100 222	+555 236			+555 236	+555 236
Transfert SGG-DILA	129 ►	+455 014	+100 222	+555 236			+555 236	+555 236
Transferts sortants								

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+6,00	
Transfert SGG-DILA	129 ►	+6,00	
Transferts sortants			

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023</i>	Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1205 - Catégorie A+	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00
1206 - Catégorie A	87,52	0,00	+5,00	0,00	-2,74	-0,52	-2,22	89,78
1207 - Catégorie B	16,00	0,00	0,00	0,00	+0,92	+1,00	-0,08	16,92
1208 - Catégorie C	50,50	0,00	0,00	0,00	-1,95	-0,50	-1,45	48,55
1209 - Contractuels	371,98	0,00	+1,00	0,00	-12,90	-5,98	-6,92	360,08
Total	534,00	0,00	+6,00	0,00	-16,67	-6,00	-10,67	523,33

Le plafond d'emplois pour 2023 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 523 ETPT. Entre 2022 et 2023, les effectifs diminuent de 11 ETPT en raison des effets :

- sur 2023 du schéma d'emplois 2022 : -6 ETPT ;
- du schéma d'emplois 2023 : -11 ETPT ;
- d'un transfert entrant de 6 ETPT depuis le P129 « Coordination du travail gouvernemental » . 5 agents du secrétariat général du Gouvernement (SGG) seront rattachés fonctionnellement à la DILA à compter du 1^{er} janvier 2023 et un sixième agent sera affecté auprès du directeur de projet NOPN (nouveaux outils de production normative).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Catégorie A	8,00	4,00	5,92	5,00	5,00	7,00	-3,00
Catégorie B	1,00	0,00	6,04	1,00	1,00	7,00	0,00
Catégorie C	5,00	4,00	5,92	3,00	3,00	7,00	-2,00
Contractuels	24,00	16,00	6,04	14,00	14,00	7,00	-10,00
Total	38,00	24,00		23,00	23,00		-15,00

Le schéma d'emplois résulte de :

-15 départs volontaires anticipés d'agents de droit privé :

Ces départs ont lieu dans le cadre du plan de départ « CAVA » défini par la convention du 29 août 2016 et dont l'avenant du 12 décembre 2019 prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968.

Ce dispositif repose sur le volontariat et donne aux salariés éligibles une latitude quant à leur date d'adhésion effective. Compte tenu de ces éléments, le nombre de départs au titre de ce plan est estimé à 15 ETP ;

-9 départs en retraite ;

-14 départs en fin de détachement et fin de contrats à durée déterminée article 4 ;

-23 primo-recrutements programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques par la DILA au regard de ses missions.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	534,00	523,33	+6,00	0,00	0,00	-16,67	-6,00	-10,67
Total	534,00	523,33	+6,00	0,00	0,00	-16,67	-6,00	-10,67

Service	Schéma d'emplois	(en ETP)
		ETP au 31/12/2023
Administration centrale	-15,00	468,50
Total	-15,00	468,50

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0,00
02 – Promotion et distribution des publications	0,00
03 – Dépenses de personnel	523,33
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0,00
Total	523,33

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
28,00	0,32	0,23

28 contrats d'apprentissage sont prévus pour la rentrée scolaire 2022-2023 dans les métiers du numérique, de la communication, de l'édition, de l'impression, de la gestion et des ressources humaines, soit 2 contrats supplémentaires par rapport au PLF 2022.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	29 063 354	30 173 687
Cotisations et contributions sociales	14 269 079	14 810 373
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 838 133	4 000 341
– Civils (y.c. ATI)	3 838 133	4 000 341
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	10 430 946	10 810 032
Prestations sociales et allocations diverses	19 563 707	20 331 415
Total en titre 2	62 896 140	65 315 475
Total en titre 2 hors CAS Pensions	59 058 007	61 315 134
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Les prestations sociales et allocations diverses prévues en 2023 portent sur la participation au financement de la caisse de pensions et le régime complémentaire des cadres pour 13 712 000 €. Les autres prestations sociales et allocations diverses se chiffrent à 6 619 416 € dont :

- les dépenses liées à la mise en œuvre des plans CAVA : 5 604 836 € ;
- les prestations sociales : 694 580 € ;
- la provision pour indemnités de chômage : 320 000 €.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	54,12
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	59,01
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	0,46
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,35
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,09
– Mesures de restructurations	-5,25
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	-0,73
EAP schéma d'emplois 2022	-0,46
Schéma d'emplois 2023	-0,27
Mesures catégorielles	0,00
Mesures générales	0,77
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	0,76
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,37
GVT positif	0,17
GVT négatif	0,20
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	5,69
Indemnisation des jours de CET	0,09
Mesures de restructurations	5,60
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	1,10

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,01
Autres	1,09
Total	61,32

La mesure de transfert :

6 ETPT ainsi que la masse salariale correspondante (0,46 M€) sont transférés depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » dans le cadre de la montée en puissance du projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN) dédié à la refonte de la chaîne régaliennne.

Les dépenses au profil atypique qui sont débasées puis rebasées sont constituées de :

- l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) d'un montant de 14 000 € au bénéfice d'une dizaine d'agents (débasée à hauteur de 14 000 €) ;
- l'indemnisation des jours de comptes épargne-temps, débasés pour 88 353 € puis rebasée à hauteur de 88 500 € ;
- les mesures de restructuration : elles correspondent aux différents plans de départ de la DILA, débasés à hauteur de 5,25 M€ (0,02 M€ au titre du plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques CAAPAT et 5,23 M€ au titre du plan de cessation anticipée et volontaire d'activité CAVA) et rebasées à hauteur de 5,60 M€ au titre du plan CAVA.

Catégorie « Autres variations » :

La ligne « Autres variations » s'élève à 1 087 825 € et est composée des éléments suivants :

- 326 752 € au titre des cotisations versées aux caisses de régimes de retraite complémentaire des personnels de droit privé de la DILA (dépenses estimées pour 2022 à 13,4 M€ et 13,7 M€ pour 2023) ;
- 215 000 € au titre de la subrogation (encaissements estimés pour 2022 à -615 000 € et à -400 000 € pour 2023) ;
- 51 404 € au titre des cotisation vieillesse dans le cadre des plans de départ « CAVA » et « CAAPAT » (dépenses estimées pour 2022 à 623 176 €) ;
- 250 000 € au titre de la provision pour indemnités de licenciement et contentieux (dépenses estimées pour 2022 à 350 000 €) ;
- 244 669 € d'augmentation des rémunérations régies par les conventions collectives de la presse quotidienne dont relèvent les personnels contractuels de droit privé.

Glissement, vieillesse-technicité :

Dans un contexte marqué par une diminution régulière des effectifs, le GVT positif (effet de carrière) a une incidence limitée sur l'évolution de la masse salariale (0,17 M€). Le GVT négatif (effet de noria), qui génère un coût de 0,20 M€, résulte des recrutements qui sont programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques.

Impact du schéma d'emplois :

Les économies dégagées par le schéma d'emplois seront de l'ordre de 0,73 M€ en 2023 (-0,46 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2022 et -0,27 M€ au titre du schéma d'emplois 2023).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	121 294	144 060	144 398	109 122	125 134	130 103

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A	59 556	74 302	76 140	51 859	66 451	69 294
Catégorie B	37 281	50 993	52 145	33 273	45 659	48 422
Catégorie C	28 939	47 134	28 599	25 167	42 403	23 972
Contractuels	60 588	86 752	72 409	44 053	64 860	48 955

Compte tenu du faible nombre d'entrées et de sorties par catégorie chaque année, les moyennes sont peu significatives et peuvent varier de manière importante d'une année sur l'autre.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		250 000		250 000
Logement				
Famille, vacances		54 000		54 000
Mutuelles, associations		133 000		133 000
Prévention / secours				
Autres		7 000		7 000
Total		444 000		444 000

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 444 000 € en AE et en CP pour 2023. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration :

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 250 000 € en 2023, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (48 agents en 2019). Pour 2022, la prévision détaillée est la suivante :

- pour Desaix : 230 000 € ;
- pour Ségur : 20 000 €.

Famille, vacances :

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) pour 54 000 €.

Associations :

La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. Le montant de la contribution financière estimée pour l'année 2023 est de 116 000 €.

Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...). Son montant pour 2023 est prévu à hauteur de 11 000 € en AE et en CP.

Enfin, la DILA contribue au financement de diverses associations pour un total de 6 000 € en AE et CP. Il s'agit notamment de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM).

Autres :

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

La DILA développe depuis de nombreuses années des actions en faveur de l'égalité et la diversité dans la fonction publique notamment dans le cadre du dispositif de double labellisation au sein des SPM. Cette politique volontariste a eu des effets positifs sur le recrutement, la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ayant été fortement réduite passant de 98 k€ en 2013 à 9 k€ en 2021. La DILA ne prévoit ainsi pas de verser de contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2023.

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à 3 000 € en AE et CP.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA sont estimés à 4 000 € en AE et en CP.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
3 681 743	0	42 410 822	41 812 527	3 479 491

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
3 479 491	2 617 567 0	861 924	0	0
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
41 479 556 0	37 771 989 0	2 257 633	1 000 000	449 934
Totaux	40 389 556	3 119 557	1 000 000	449 934

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
91,06 %	5,44 %	2,41 %	1,08 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 91 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2023.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Par ailleurs, les CP 2023 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2023 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs à certaines prestations de gestion du parc ainsi que les conventions d'apprentissage.

Justification par action

ACTION (10,0 %)

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	10 679 556	10 679 556	0
Crédits de paiement	0	9 589 556	9 589 556	0

L'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 regroupe l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques relatives aux activités de la direction, des services support (administratifs, communication interne comptables, financiers, moyens généraux, stratégie et ressources humaines) ainsi que les dépenses liées aux activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

Ces dépenses sont programmées pour l'année 2023 à hauteur de 10 679 556 € en AE et 9 589 556 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement (titre 3)

Les dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 inscrite au PAP 2023 s'élèvent à 7 392 556 € en AE et en CP et se répartit en six grands postes de dépenses listées ci-après :

1) Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Le montant en AE et CP dévolu au financement des dépenses de pilotage et de gestion de la logistique et de l'immobilier s'élève à 5 427 156 € en AE et en CP et comprend les activités budgétaires suivantes :

Les crédits destinés au financement des coûts d'occupation s'élèvent à 1 657 175 € en AE et en CP et permettent :

- d'assurer le remboursement, dans le cadre de la convention signée avec la Direction des services administratifs et financiers (DSAF), du loyer et des charges locatives afférentes pour l'occupation de surfaces de bureaux au sein du Centre de Gouvernement situé au 20 avenue de Ségur évalué à 1 290 000 € en AE et en CP ;
- de couvrir le paiement des impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur les bureaux, taxe de balayage, taxe locale sur la publicité extérieure) du site de Desaix pour un montant estimé à 319 175 € en AE et en CP ;
- et de payer la location des places de stationnement pour un montant de 48 000 € en AE et en CP.

D'un montant global de 1 379 181 € en AE et CP contre 990 000 € en CP au PLF 2022, l'estimation 2023 des crédits mobilisés sur l'activité « énergies et fluides » se décompose principalement comme suit :

- 741 681 € en AE et en CP pour couvrir les dépenses de fourniture d'électricité ;
- 300 000 € en AE et en CP pour payer les factures de chauffage des sites de Desaix et de Metz ;
- 171 700 € en AE et en CP relative à la fourniture d'énergie frigorifique répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments du site de Desaix ;
- 80 800 € en AE et en CP pour couvrir les besoins en fourniture d'eau ;
- 65 000 € pour les dépenses du site de Metz ;
- 20 000 € en AE et CP pour la fourniture de gaz.

Les crédits de fonctionnement destinés aux prestations relatives à la gestion du parc immobilier (913 900 € en AE et en CP) contribuent principalement à couvrir les dépenses dédiées au nettoyage des locaux (400 000 € en AE et CP) et des vitres (15 000 € en AE et CP) du site Desaix, au gardiennage des bâtiments de Desaix (260 000 € en AE et CP) ou

encore aux interventions, à la maintenance des installations de sécurité incendie et aux acquisitions de matériels afférents (86 000 € en AE et CP). Les autres dépenses (152 900 € en AE et CP) concernent principalement l'entretien des espaces verts, la gestion des déchets non dangereux ou encore les opérations de désinfection.

Les dépenses d'entretien courant estimées à 755 700 € en AE et en CP concourent notamment au financement des prestations de maintenance bâtementaire, au démontage des algecos, à la réalisation de travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...).

Les autres dépenses de fonctionnement courant, budgétées à hauteur de 224 500 € en AE et en CP, couvrent en particulier les dépenses relatives aux abonnements, ouvrages et accès numériques comprenant la documentation pour le centre d'appel de Metz (95 000 € en AE et CP), aux prestations de déménagement, à l'entretien du réseau des fontaines à eau, d'archivage extérieur, d'acquisition de produits d'entretien, de fournitures diverses (encre, pochettes, peinture...) et de bureau, de petit outillage et de quincailleries, à l'acquisition d'ouvrages visant à constituer une « mémoire éditoriale » et des médailles. Sur ces mêmes crédits, une enveloppe est réservée aux dépenses de conciergerie (50 000 € en AE et CP).

Les frais postaux, prévus à hauteur de 218 700 € en AE et en CP, concernent principalement le paiement des dépenses d'affranchissement du courrier estimé à 160 000 € en AE et en CP. Ils comprennent aussi les frais de mise en service des machines de mise sous pli et ouvre lettres, de service de collecte du courrier, d'envoi des colis, de tri sélectif à l'arrivée du courrier, d'utilisation des machines d'adressage...

Les dépenses d'équipement, d'un montant prévisionnel de 183 000 € en AE et en CP concernent l'acquisition de biens mobiliers (105 000 € en AE et CP), de matériels de cuisine (20 000 € en AE et CP), d'équipements divers et du matériel de signalétique (7 000 € en AE et CP) pour répondre aux besoins du site de Desaix. S'y ajoutent de plus les dépenses prévues pour la mise en œuvre des projets visant à améliorer la qualité de vie au travail à hauteur de 50 000 € en AE et CP.

Les frais de déplacement des personnels sont évalués pour 2023 à 40 000 € en AE et en CP.

Les dépenses d'entretien lourd (26 500 € en AE et en CP) comprennent entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en état des locaux du site de Desaix, de mise en conformité...

Les crédits 2023 rattachés au fonctionnement du parc automobile pour 19 400 € en AE et en CP correspondent aux dépenses consacrées à l'entretien et aux réparations des véhicules (7 500 € en AE et CP), à l'achat du carburant (5 000 € en AE et CP), à la location des emplacements de stationnement et aux frais de péages du réseau autoroutier (1 900 € en AE et CP), aux frais liés aux déplacements en taxis (3 000 € en AE et CP) et au règlement des assurances automobiles (2 000 € en AE et CP).

Les frais de réceptions évalués à 10 000 € en AE et en CP sont destinés à financer les prestations de traiteur (plats cuisinés, buffets...), l'achat des boissons et de produits d'épicerie.

2) Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

La prévision 2023 des crédits alloués au financement des dépenses de pilotage et gestion des ressources humaines s'élève à 1 672 000 € en AE et en CP.

Ils ont vocation à couvrir les activités budgétaires présentées ci-après :

Les crédits en AE/CP dévolus aux dépenses de formation et gestion des ressources humaines pour 838 000 € permettent notamment de financer la mise en œuvre du plan de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA (535 000 € en AE et CP), les versements aux organismes d'apprentissage (230 000 € en AE et CP) et des gratifications aux stagiaires (20 000 € en AE et CP), les prestations RH dont le recours occasionnel à des

cabinets de recrutement, les prestations de coaching... (47 000 € en AE et CP) et les prestations autres pour 6 000 € en AE et en CP.

Les dépenses d'action sociale et santé pour une prévision initiale de 194 000 € en AE et en CP et regroupant les dépenses suivantes :

- la subvention versée à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux salariés de droit privé de la DILA pour un montant prévisionnel s'élevant à 116 000 € en AE et en CP ;
- les subventions versées à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, randonnée...) pour 11 000 € en AE et en CP, à l'association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) et à l'association culture et loisirs Premier ministre (CLPM) pour un montant de 10 000 € en AE et en CP ;
- les diverses actions sociales comme l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons cadeaux offerts aux agents pour un montant estimatif de 50 000 € en AE et en CP ;
- les dépenses de santé (visites médicales, matériel médical et de produits pharmaceutiques, soins divers...) pour 3 000 € en AE et en CP ;
- et des prestations autres pour 4 000 € en AE et en CP.

D'un montant global 640 000 € en AE et en CP, les frais de restauration recouvrent le paiement des prestations fournies par le restaurant inter-entreprise (RIE) implanté sur le site de Desaix à la société MRS pour un montant estimatif de 600 000 € en AE et CP et celles fournies par le RIE du site de Ségur au fournisseur Élior pour 30 000 € en AE et en CP. S'ajoutent en outre pour 10 000 € en AE et en CP les dépenses liées à la mise en place de l'audit de la restauration.

3) Les dépenses relatives aux actions de communication

Les crédits programmés au titre du financement des actions de communication s'élèvent à 125 000 € en AE et en CP et concernent notamment la mise à disposition des outils de veille (médias et réseaux sociaux), les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les séminaires, la participation aux différents salons ou encore les opérations d'achat d'espace publicitaire.

4) Les dépenses des activités juridiques et expertises

Les dépenses relatives aux activités juridiques et expertises sont évaluées au PAP 2023 à 45 000 € en AE et en CP. Elles ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages-intérêts due par la DILA suite à des contentieux, des honoraires d'experts et de conseillers juridiques, des honoraires des huissiers de justice...

5) Études générales

Le montant total des dépenses relatives aux « études générales » est, quant à lui, estimé à 36 000 € en AE et en CP. Elles portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et aux prestations intellectuelles (études notamment).

6) Autres activités de pilotage

Les crédits programmés au titre des autres activités s'élèvent à 86 500 € en AE et CP et concernent principalement les dépenses liées à l'assistance à la rédaction des marchés publics, à l'utilisation des cartes achats et aux frais bancaires.

Justification des crédits d'investissement

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 portent sur les opérations de restructuration, de transformation et de mise aux normes des bâtiments de la rue Desaix.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Sont prévus au PAP 2023, la réalisation de travaux structurants pour un montant global de 3 212 000 € en AE et 2 172 000 € en CP et le renouvellement du parc automobile chiffré à hauteur de 75 000 € en AE et 25 000 € en CP.

Les travaux structurants s'inscrivent dans le cadre d'un schéma directeur immobilier pour les années 2022-2025. Ce schéma directeur vise, à travers la rénovation et la restructuration des locaux, à moderniser le complexe immobilier de la rue de Desaix dans un objectif de qualité de vie au travail, de respect de l'environnement et de réduction des surfaces occupées sur le site Ségur-Fontenoy. Il prévoit notamment la rénovation complète du 6^e étage du bâtiment atelier, afin de moderniser l'espace de restauration des agents et de créer des espaces de travail supplémentaires. Enfin, ces travaux amélioreront la performance énergétique des bâtiments.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	7 392 556	7 392 556
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 392 556	7 392 556
Dépenses d'investissement	3 287 000	2 197 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 287 000	2 197 000
Total	10 679 556	9 589 556

ACTION**02 – Promotion et distribution des publications**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Cette action n'a plus vocation à être utilisée en 2023.

ACTION (61,2 %)**03 – Dépenses de personnel**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	65 315 475	0	65 315 475	0
Crédits de paiement	65 315 475	0	65 315 475	0

Les dépenses de personnel sont détaillées dans la rubrique relative aux éléments transversaux du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	65 315 475	65 315 475
Rémunérations d'activité	30 173 687	30 173 687
Cotisations et contributions sociales	14 810 373	14 810 373
Prestations sociales et allocations diverses	20 331 415	20 331 415
Total	65 315 475	65 315 475

ACTION (28,8 %)

04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 800 000	30 800 000	0
Crédits de paiement	0	30 800 000	30 800 000	0

L'action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 rassemble l'ensemble des crédits budgétaires relatifs au paiement des dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), partenaire contractuel historique de la DILA en ce qui concerne le secteur de l'imprimerie. Ces dépenses constituent une spécificité puisqu'il s'agit d'une rémunération de main-d'œuvre.

La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures permettant de couvrir :

- les paies et charges des salariés de droit privé de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés des salariés de la SACIJO ;
- et les versements dus au titre des caisses de pensions des anciens salariés de la SACIJO.

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 du programme 624 sont budgétés en AE = CP.

La programmation 2023 s'élève à 30 800 000 € en AE et en CP et est répartie de la manière suivante :

- les salaires et charges associées des personnels de la SACIJO sont prévus à hauteur de 20 730 000 € en AE et en CP.
- le financement du plan de sauvegarde d'emplois régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (« RÉCAPS »), mis en œuvre en 2007 afin d'accompagner les mutations que connaissent les métiers de l'imprimerie, pour lequel la prévision s'établit à 31 000 € en AE et en CP. A cela s'ajoutent les reliquats des autres plans pour 39 000 € en AE et CP.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

- le financement des caisses de retraite complémentaire (caisse de pensions de retraite SACIJO, régime complémentaire de retraite des cadres des Journaux officiels, et caisse de prévoyance et de décès des Journaux officiels) est estimé à 10 000 000 € en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 800 000	30 800 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 800 000	30 800 000
Total	30 800 000	30 800 000